

2-3 - Décisions

Développement des partenariats

Les participations financières de l'EPF

L'EPF soutient de longue date l'action de structures chargées de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales en développant l'information, la sensibilisation et la participation du public.

L'engagement de l'EPF est très attendu par ces acteurs qui, au-delà de la contribution financière qu'il apporte, sont très sensibles au soutien et à la reconnaissance de leur action que traduit la présence active de l'Etablissement à leurs côtés.

L'Etablissement s'enrichit des expériences et des innovations portées par ces acteurs et valorise les opérations innovantes auxquelles il a contribué.

Cette participation s'inscrit dans les orientations de notre PPI portant sur la consolidation de l'attractivité résidentielle et l'accompagnement des transitions.

Pour l'année 2021, il est proposé au CA de statuer sur l'engagement des soutiens suivants :

Organisme	Délibération du CA	<i>Montant des participations EPF autorisées par le CA 2021</i>
Agence d'urbanisme de Caen Métropole (AUCAME)	Délibération du 10 mars 2016 2 000 € par an	2 000 €
Agence d'urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine Eure (AURBSE)	Délibération du 10 mars 2016 2 000 € par an	2 000 €
Agence d'urbanisme du Havre (AURH)	Délibération du 10 mars 2016 2 000 € par an	2 000 €
Biennale d'architecture et d'urbanisme de Caen	Nouvelle délibération pour une seule année	5 000 €
CAUE 76 Prix d'Architecture et de l'Aménagement Normand	Nouvelle délibération Prix d'Architecture et de l'Aménagement Normand 2021/2022 = 5 000 € pour les deux ans	5 000 €
Maisons de l'Architecture de Normandie	Délibération du 2 avril 2009	
Maison de l'Architecture de Haute-Normandie devenue Maison de l'Architecture de Normandie - le Forum	Adhésion Maison de l'Architecture de Haute-Normandie 2 000 € par an	2 000 €
Maison de l'Architecture de Basse-Normandie devenue Territoires pionniers – Maison de l'Architecture – Normandie	Délibération du 15 décembre 2010 Adhésion Maison de l'Architecture de Basse-Normandie 2 000 € par an	2 000 €

Maison de l'Architecture de Normandie - le Forum ZIGZAG festival d'architecture et des arts de l'espace (ex Mois de l'Architecture contemporaine)	Nouvelle délibération pour une seule année	5 000 €
Observatoire du Bureau et de l'Activité en Normandie (OBAN)	Nouvelle délibération puis renouvellement tous les ans	3 000 €
Observatoire du Logement Neuf en Normandie (OLONN)	Délibération du 25 novembre 2019 3 500 € par an	3 500 €
Rouen Normandy Invest	Délibération du 13 décembre 2016 2 000 € par an	2 000 €
Ecole Nationale d'Architecture de Normandie Convention EPF/ENSAN	Délibération du 2 octobre 2020 5 000€	5 000 €
Ecole Nationale d'Architecture de Normandie Convention EPF/ENSAN et ENSA Paris la Villette	Délibération du 2 octobre 2020 5 000€	5 000 €
TOTAL		43 500 €

Si des partenariats devaient déboucher sur de nouvelles demandes, le Conseil d'Administration serait de nouveau saisi.

Il est proposé au Conseil d'Administration de statuer sur l'engagement des soutiens suivants pour l'année 2021 et donc :

- **d'autoriser le Directeur Général à signer la convention de partenariat avec le CAUE 76 pour le Prix d'Architecture et de l'Aménagement Normand 2021/2022 pour un montant de 5 000 €**
- **d'autoriser le Directeur Général à signer la convention de partenariat avec la Maison de l'Architecture de Normandie pour le festival d'architecture et des arts de l'espace pour un montant de 5 000 € pour l'année 2021.**
- **d'autoriser le Directeur Général à adhérer à OBAN et à signer tous documents nécessaires à cette adhésion pour un coût annuel de 3 000 € HT à compter de 2021.**
- **d'autoriser le Directeur Général à signer la convention de partenariat pour la Biennale d'architecture et d'urbanisme de Caen avec une participation financière fixée à 5 000 € HT pour l'année 2021**

Les autres partenariats rappelés dans le tableau des soutiens, ont déjà fait l'objet de délibérations antérieures qui continuent de s'appliquer